

**ACTES DU COLLOQUE :**  
**CONVENTIONS ET MODÈLES INTERNATIONAUX EN**  
**MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET**  
**DES COMPÉTENCES :**  
**QU'EN EST-IL DU QUÉBEC ?**

**MONTREAL, QUEBEC**

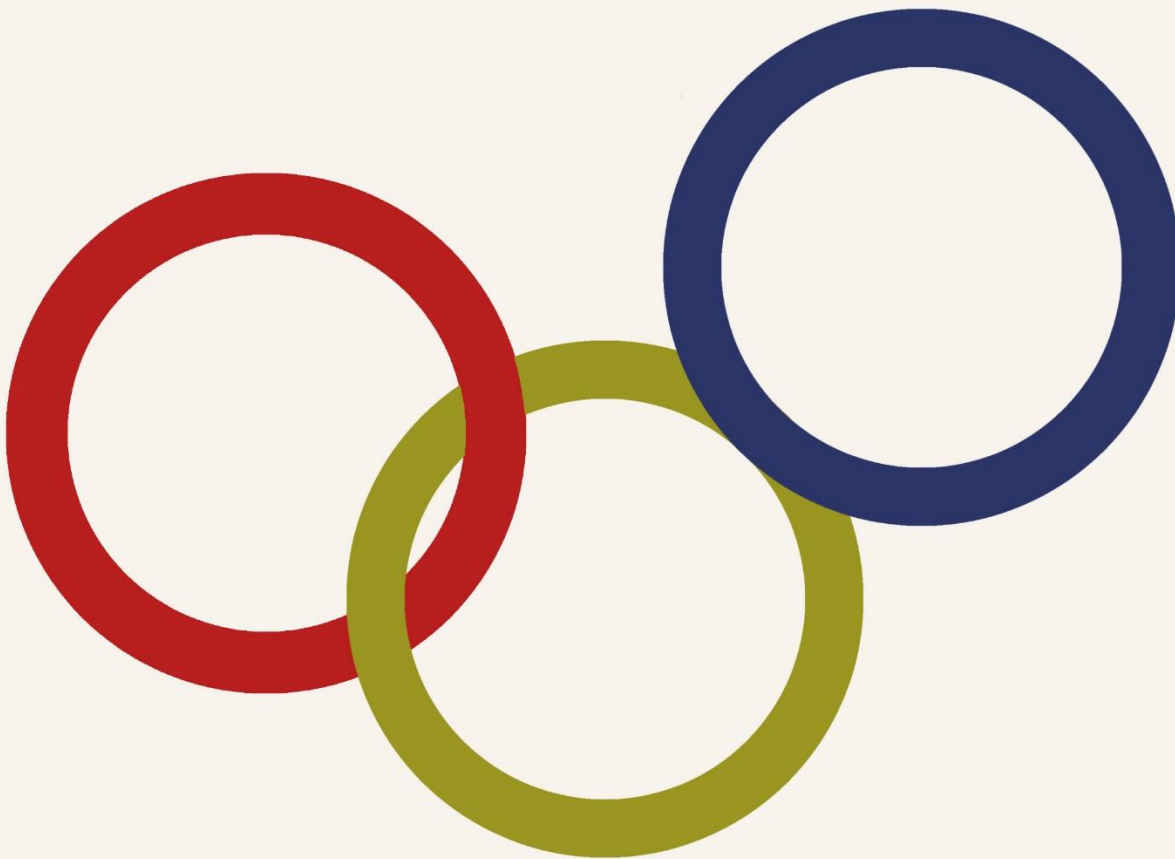
**MARS 2026**



Femmes et Égalité  
des genres Canada

## Tables de matières

1	Introduction .....	3
2	Présentation du déroulement de la journée .....	4
3	Allocution inaugurale par Yasmine Chouakri.....	4
4	Panel 1 - Conventions et modèles internationaux.....	5
5	Panel 2 - Le Québec dans les cadres internationaux de reconnaissance.....	7
6	Panel 3 - Parcours vécus et recherche terrain.....	11
7	Pistes d'action.....	14
8	Clôture du colloque.....	15



# 1 Introduction

Le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ) est un organisme sans but lucratif fondé en 2011 par le Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées du Québec. Le colloque d'aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des travaux menés par Action travail des femmes sur le projet intitulé « Contrer les effets systémiques de la non-reconnaissance des diplômes étrangers sur les femmes immigrantes », financé par Femmes et Égalité des genres Canada. L'objectif du projet est de mieux comprendre les obstacles structurels auxquels font face les femmes immigrantes qualifiées dans leur parcours d'intégration au marché du travail. Malgré des niveaux de scolarité souvent élevés, ces dernières se heurtent à des revenus inférieurs à ceux de leurs homologues, conséquence directe de la non-reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences. Il est alors impératif de solliciter les différents acteurs concernés afin de faire avancer des solutions concrètes.

Pour ce faire, le projet s'appuie sur plusieurs axes de travail, dont la concertation, la mobilisation et la sensibilisation. Plusieurs initiatives ont ainsi été mises en place, notamment une instance de concertation réunissant divers partenaires, une tournée régionale à travers plusieurs régions du Québec, des formations et ateliers de sensibilisation destinés aux institutions partenaires, ainsi qu'une infrastructure de communication comprenant un site web et un bulletin d'information. Ces démarches ont permis de recueillir des témoignages, de documenter les réalités vécues sur le terrain, de faire émerger des constats et des pistes de solutions, et de rendre le projet accessible à un plus large public.

Ce colloque constitue ainsi une occasion de favoriser le dialogue et d'approfondir la réflexion collective autour de ces réalités. De ce fait, plusieurs conférencier·ère·s, composé·e·s de praticien·ne·s, d'universitaires et de représentante d'autorités juridiques, ont partagé leur expertise et présenté différentes perspectives sur ces enjeux.

## 2 Présentation du déroulement de la journée

Elvire B. Toffa, facilitatrice, a ouvert la journée de réflexion en soulevant la problématique centrale de l'événement, soit le paradoxe de la surqualification des femmes immigrantes. Une mise en contexte générale du colloque a ensuite été présentée, avec des remerciements adressés aux personnes et organisations ayant contribué à la réalisation de cet événement. La parole a été cédée à Yasmine Chouakri, directrice générale du Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ), pour le mot de bienvenue. Puis un hommage particulier a été rendu à Sara Monteau, Chargée de projet, dont l'engagement et le travail de coordination ont été déterminants dans la concrétisation de cette initiative. Enfin le soutien de Femmes et Égalité des genres Canada a également été souligné, représenté lors de l'événement par Jacqueline Diop, partenaire engagée dans la promotion de l'égalité et de l'inclusion à l'échelle nationale.

## 3 Allocution inaugurale par Yasmina Chouakri

Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup d'humilité que je prends la parole aujourd'hui, consciente de tout ce que le Québec, ses milieux communautaires et académiques, m'ont personnellement apporté.

Permettez-moi de vous présenter brièvement le RAFIQ. L'organisme a été incorporé en 2011, mais ses origines remontent à 2008, année où un comité de réflexion a été constitué par des femmes immigrantes de divers horizons, en réponse aux données statistiques de 2006 qui révélaient que les femmes immigrantes se trouvaient toujours en bas de l'échelle des revenus, avec un taux de chômage parmi les plus élevés. De ce comité — le Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racialisées du Québec — est né le RAFIQ. Dès 2012, en co-organisation avec la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), l'organisme tenait des états généraux sur la situation des femmes immigrées et racialisées du Québec, témoignant d'une préoccupation constante pour l'enjeu de la reconnaissance des acquis et des compétences.

Regroupement à vocation nationale, le RAFIQ est présent dans plusieurs régions du Québec et poursuit activement son développement, avec des membres organisationnels et individuels qui le représentent à travers la province. Ses objectifs sont clairs : promouvoir l'égalité des femmes immigrées et racialisées, tisser des liens avec l'ensemble des femmes du Québec, et agir non pas en opposition, mais en complémentarité avec les autres acteurs du milieu. Pour ce faire, le RAFIQ mise sur la concertation, la formation, la recherche-action et la sensibilisation afin de mobiliser un nombre croissant de femmes immigrées et de lutter contre les discriminations systémiques, dont la non-reconnaissance des diplômes étrangers constitue l'une des manifestations les plus préoccupantes.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, il est plus urgent que jamais de trouver des alternatives concrètes. Nous espérons que cette journée, en s'appuyant notamment sur des expériences menées ailleurs dans le monde, saura dégager des pistes d'action prometteuses.

Je vous souhaite à toutes et à tous une journée de colloque riche et fructueuse.

## 4 Panel 1 - Conventions et modèles internationaux

### 4.1 WES (World Education Services) : la reconnaissance des diplômes étrangers dans le contexte international et le cadre canadien

La première conférence a été présentée par Oumar Dicko, professionnel en relations gouvernementales et affaires publiques au sein de World Education Services (WES). Cette entreprise sociale œuvre à faciliter l'intégration éducative, économique et sociale des personnes immigrantes, à travers l'évaluation des diplômes obtenus à l'étranger.

Au cœur de son intervention, il souligne un constat de plus en plus pressant à mesure que les dynamiques démographiques évoluent. Dans des sociétés marquées par le vieillissement de la population et la pénurie de main-d'œuvre, la mobilité des talents n'est plus une option, mais une nécessité. Dans ce contexte, la reconnaissance des qualifications étrangères s'impose comme un enjeu stratégique majeur, dont dépendent tout à la fois l'efficacité des systèmes d'immigration et d'éducation, et la pleine intégration des personnes immigrantes dans leur société d'accueil.

Il s'est penché tout d'abord sur la genèse des premières initiatives en matière de reconnaissance des diplômes qui remontent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec pour objectif de faciliter la mobilité académique en Europe. L'UNESCO a ensuite développé, dans les années 1970-1980, des conventions régionales couvrant l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Europe et l'Asie-Pacifique. Face à la mondialisation croissante des flux migratoires, ces cadres régionaux se sont révélés insuffisants, ouvrant la voie à la Convention de Lisbonne de 1997, qui constitue aujourd'hui le cadre de référence moderne en matière d'évaluation des diplômes. Cette convention, ratifiée par le Canada, introduit le principe fondamental de la reconnaissance des qualifications qui doit être accordée par défaut, à moins que l'autorité évaluatrice ne démontre l'existence d'une différence substantielle entre les programmes concernés. Le fardeau de la preuve repose donc sur l'évaluateur, et non sur le demandeur.

Au Canada, la structure est décentralisée, l'éducation relevant des provinces et territoires, il n'existe pas de politique nationale unifiée en matière de reconnaissance des diplômes. Le système repose néanmoins sur plusieurs mécanismes de coordination. Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, créé en 1990, veille à la conformité du Canada avec ses engagements internationaux et établit les normes et standards encadrant l'évaluation des diplômes à l'échelle pancanadienne. Enfin, l'alliance des services d'évaluation des diplômes (ACSED), dont WES est membre, regroupe six organisations publiques et privées chargées de l'évaluation des diplômes à travers le pays, assurant cohérence et complémentarité dans leurs pratiques.

En conclusion, cette intervention a mis en lumière que la reconnaissance des diplômes étrangers constitue un levier essentiel d'équité et de développement économique. Des conventions internationales aux mécanismes nationaux canadiens, les cadres existent et les principes sont posés. La question demeure toutefois celle de leur mise en œuvre cohérente et équitable sur le terrain, au bénéfice des personnes immigrantes dont les compétences et les qualifications représentent une richesse collective encore trop souvent sous-valorisée.

## **4.2 CES (Comparative Education Service) : évaluation et reconnaissance des diplômes au Canada — processus et pratiques**

La deuxième conférence de ce panel a été présentée par Valérie Ismar, évaluatrice de diplômes au Comparative Education Service (CES) de l'Université de Toronto — organisme fondé en 1967, spécialisé dans la reconnaissance des diplômes étrangers au Canada et dont les évaluations sont agréées par les institutions publiques, les établissements d'enseignement supérieur, les ordres professionnels et les employeurs. Son intervention a offert un éclairage opérationnel sur les pratiques concrètes d'évaluation des diplômes étrangers en contexte canadien francophone.

En préambule, l'intervenante pose une distinction conceptuelle fondamentale, fréquemment méconnue, entre l'évaluation et la reconnaissance. La première désigne un processus technique conduit par des organismes spécialisés comme le CES, visant à établir l'équivalence d'un diplôme étranger avec son homologue canadien en vérifiant son authenticité, son niveau et sa comparabilité. La seconde correspond à l'acceptation de cette qualification dans un cadre académique ou professionnel donné, décision qui relève non des agences d'évaluation, mais des ordres professionnels, des établissements d'enseignement supérieur ou d'autres institutions compétentes, et qui, en raison de la structure décentralisée du système éducatif canadien, est déterminée à l'échelle des provinces et territoires.

La pratique évaluative du CES s'organise précisément en réponse à cette complexité selon les trois principes fondamentaux suivants. L'authenticité, qui exige que les documents soumis, qu'il s'agisse de diplômes, de relevés de notes ou d'attestations, soient vérifiés quant à leur provenance et leur conformité avec l'établissement émetteur. Le deuxième est celui de la reconnaissance dans le pays d'origine, qui s'inscrit dans l'esprit de la Convention de Lisbonne, selon laquelle un diplôme ne peut être reconnu au Canada que s'il est préalablement valide dans le système éducatif du pays où il a été délivré. Le troisième est celui de la comparabilité, qui conduit l'évaluateur à examiner la durée des études, le niveau du diplôme, le contenu de la formation ainsi que les exigences programmatiques, afin de situer le titre étranger dans le référentiel canadien et d'en établir la correspondance la plus rigoureuse.

Valérie Ismar souligne toutefois que cette correspondance est parfois imparfaite, les systèmes éducatifs étant propres à chaque État. La voie professionnelle, par exemple, beaucoup plus développée en Europe qu'au Canada, ne dispose pas toujours d'un équivalent direct dans le système canadien. Cette limite est d'autant plus marquée dans les cas de parcours migratoires extrêmes, notamment pour les personnes réfugiées ou déplacées qui ne disposent d'aucune documentation officielle, rendant toute évaluation formelle impossible en l'état actuel des pratiques.

La séance s'est conclue par un échange sur les coûts et délais du processus, entre l'évaluation de diplôme (200-300 dollars) et la reconnaissance des compétences, plus longue et pouvant atteindre plusieurs milliers de dollars, obstacle reconnu pour lequel le gouvernement propose des prêts allant jusqu'à 15 000 dollars.

À la suite des échanges, il a également été souligné qu'une meilleure compréhension du fonctionnement des systèmes de reconnaissance pouvait permettre d'éviter certaines difficultés.

À cet égard, Valérie Ismar a notamment mentionné l'importance, pour les personnes concernées, de se rapprocher dès le départ de l'ordre professionnel visé, afin d'obtenir une orientation adéquate, d'identifier les démarches réellement nécessaires et d'éviter des coûts inutiles, une partie des obstacles étant liée à une méconnaissance du système.

## **5 Panel 2 - Le Québec dans les cadres internationaux de reconnaissance**

### **5.1 Le Commissaire à l'admission aux professions : Office des professions du Québec**

Le Commissaire à l'admission aux professions, André Gariépy, a offert un éclairage institutionnel et critique sur la reconnaissance des qualifications au Québec, à partir de son mandat couvrant les 56 professions réglementées. Il a notamment retracé l'évolution du cadre, passé d'une reconnaissance fondée uniquement sur le diplôme à une approche intégrant l'expérience et le parcours global, une évolution qui témoigne, selon lui, d'un enjeu non seulement technique, mais fondamental, lié à l'éducation, au travail et à l'équité.

Si des avancées significatives ont été réalisées, l'intervenant plaide pour poursuivre cette transition vers une approche par compétences. Toutefois, en pratique, deux obstacles persistent dans les processus d'admission. Le premier tient à une compréhension insuffisante des principes de reconnaissance au sein de certaines institutions, qui ne disposent pas toujours de l'expertise nécessaire pour évaluer adéquatement les qualifications étrangères. Le second relève d'une vision trop ancrée dans une perspective locale, conduisant certains acteurs à juger les diplômes étrangers à l'aune de référentiels strictement québécois. Ces deux dynamiques, résumées par la formule évocatrice « quand on connaît, on reconnaît », freinent une intégration professionnelle équitable.

En écho à ces enjeux, l'intervenant rejoint la proposition du Conseil supérieur de l'éducation, à savoir :

- Mettre en place un cadre de qualification québécois. Un tel outil permettrait d'établir un langage commun entre les acteurs de l'admission, du monde de l'emploi et des professions réglementées, afin que chacun puisse situer le niveau de compétence et d'autonomie d'une personne dans un référentiel partagé — que ce soit pour la poursuite des études, l'intégration en emploi ou l'accès à une profession réglementée.

En conclusion, l'intervenant rappelle que la reconnaissance doit partir de la personne et de l'ensemble de ses compétences, et non du seul document qu'elle est en mesure de produire. Il n'existe pas de méthode unique et universelle en matière de reconnaissance. Chaque finalité, qu'il s'agisse de l'intégration en emploi,

de la poursuite des études ou de l'accès à une profession réglementée, dispose de ses propres outils et dispositifs. L'enjeu est précisément de faire en sorte que ces dispositifs se parlent et se coordonnent, afin de garantir une reconnaissance équitable et cohérente pour tous.

## **5.2 Retour sur la thèse de doctorat : l'évaluation des compétences professionnelles des médecins et infirmières immigrantes au Québec**

L'intervention suivante a été menée par Corinne Béguerie-Goddaert, professionnelle de recherche et chargée de cours à l'Université Laval, qui a présenté les résultats de sa thèse sur la reconnaissance des compétences des infirmières formées à l'étranger au Québec. Abordant la question à la fois au niveau institutionnel et au niveau individuel, elle a démontré la complexité du processus, la multiplicité des acteurs impliqués ainsi que les obstacles concrets rencontrés par ces professionnelles tout au long de leur carrière.

Plus précisément, plusieurs acteurs institutionnels interviennent à différents niveaux et peuvent complexifier les parcours de reconnaissance, notamment :

- Gouvernements canadien et québécois : les statuts migratoires qu'ils délivrent permanents ou temporaires conditionnent directement l'accès aux études et aux démarches de reconnaissance.
- Ordres professionnels : ils évaluent les compétences et imposent des prescriptions stages ou formations complémentaires allongeant le cheminement.
- Établissements d'enseignement : l'accès aux formations de mise à niveau varie selon les régions et les programmes, compliquant davantage l'intégration académique et professionnelle.

Elle a noté toutefois qu'à l'échelle institutionnelle les ententes internationales, comme l'arrangement de reconnaissance mutuelle France-Québec, peuvent court-circuiter ce système et raccourcir considérablement la trajectoire. À l'échelle individuelle la concentration géographique des formations à Montréal limite les possibilités de localisation des personnes immigrantes. Puis, les exigences linguistiques, bien que légitimes, sont réitérées à chaque étape du processus, contribuant à un sentiment d'épuisement administratif. Enfin, même après l'obtention du permis, la reconnaissance en milieu de travail demeure problématique car ces professionnelles sont fréquemment positionnées comme des recrues débutantes par leurs collègues et leur hiérarchie, ce qui complique la valorisation d'une expérience pourtant acquise avant leur arrivée au Québec.

Elle a illustré ces mécanismes à travers le cas des infirmières formées à l'étranger, au cœur de sa recherche doctorale, en distinguant deux trajectoires principales. D'une part, les infirmières françaises bénéficiant de l'arrangement de reconnaissance mutuelle entre la France et le Québec, qui peuvent accéder au permis d'exercice après un stage d'environ 75 jours en établissement de santé. D'autre part, les infirmières provenant de pays non couverts par cette entente, qui doivent soumettre leur dossier à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), lequel peut prescrire soit un stage supplémentaire, soit un retour aux études au cégep, suivi de la réussite de l'examen professionnel. Dans ces cas, le cursus peut s'étendre d'un à quatre ans.

Les résultats de sa recherche montrent que ces exigences prolongées entraînent parfois l'abandon du processus, notamment pour certaines femmes monoparentales confrontées à des contraintes financières importantes. Certaines se réorientent alors vers l'ordre des infirmières auxiliaires. À travers ces trajectoires, l'intervenante a mis en évidence la succession d'épreuves qui jalonnent le parcours de reconnaissance et a souligné l'importance des ententes internationales, qui permettent de réduire considérablement la durée et la complexité de ces démarches.

### **5.3 La RAC (Reconnaissance des acquis et des compétences) et l'universalité des universités**

La dernière conférence de ce panel a été tenue par Daniel Laurin, conseiller-expert en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Il a débuté par une mise en contexte de ce dispositif à l'université avant de présenter les initiatives concrètes développées dans les universités québécoises et d'aborder les grands enjeux et leurs impacts réels sur les parcours et la réussite des étudiants.

Il a distingué deux formes de RAC : celle aux fins d'admission, qui permet à une personne de faire valoir des acquis obtenus ailleurs afin d'accéder à un programme d'études, et celle aux fins d'optimisation du parcours, aussi appelée octroi de crédits, qui consiste à reconnaître des acquis d'apprentissages déjà réalisés — formels, non formels ou informels — afin d'accorder des crédits et d'adapter le cursus universitaire aux besoins réels de la personne.

En 2018, le ministère a octroyé une allocation sur cinq ans aux universités et au Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) pour structurer cette démarche à l'échelle québécoise. Dans ce cadre, le BCI a mis en place un groupe de travail réunissant des représentants de chacune des 20 universités québécoises, qui a mené plusieurs travaux fondateurs : un inventaire des pratiques existantes, une étude sur les perceptions auprès de plus de 5 585 acteurs universitaires, et un rapport sur l'état des connaissances internationales.

Ces travaux ont permis de brosser un portrait de la situation et d'identifier les principaux enjeux, posant ainsi les bases des actions à venir.

De ces travaux émergent plusieurs enjeux clés. D'abord, un manque d'information, car les données étaient difficiles à trouver, peu accessibles, et les études sur le sujet peu nombreuses au Québec à l'époque. Ensuite, la variabilité des méthodes d'évaluation d'un établissement à l'autre, voire d'un programme à l'autre, une réalité en partie nécessaire compte tenu des différences entre les disciplines, mais qui laisse néanmoins place à des pratiques plus convergentes. Enfin, la faible notoriété du dispositif, nourrie par de la mésinformation et des idées préconçues bien ancrées au sein même de la communauté universitaire, constitue également un frein important.

Pour mieux cerner ces enjeux, l'intervenant a présenté quelques chiffres clés. En 2025, environ un tiers des étudiants au baccalauréat bénéficiaient d'une forme de reconnaissance des acquis, avec une proportion plus élevée chez les étudiants à temps partiel (50 %) que chez ceux à temps complet (34 %). Les femmes y ont légèrement plus recours que les hommes (28,5 % contre 26,9 %), une tendance encourageante. Surtout, les données sur la diplomation sont éloquentes : le taux à six ans passe de 68 % sans reconnaissance des acquis, à 80 % pour 1 à 15 crédits reconnus, et jusqu'à 88 % au-delà de 31 crédits, confirmant l'impact significatif de ce mécanisme sur la réussite étudiante.

Il a clôturé son intervention en rappelant que la démarche ne sera jamais totalement uniforme d'un établissement à l'autre, mais que les universités québécoises se sont néanmoins entendues sur un cadre général commun (publié en 2024) qui établit les fondements, les principes et les grandes étapes. Ce consensus constitue une avancée structurante. Les travaux à venir visent à poursuivre sur cette lancée en informant les acteurs universitaires, en déconstruisant les préjugés encore présents et en sensibilisant aux bénéfices concrets du dispositif, dans l'objectif d'en accroître l'accessibilité et la valeur perçue au sein des universités québécoises.

## 6 Panel 3 - Parcours vécus et recherche terrain

### 6.1 Reconnaissance des acquis et obstacles juridiques

Caroline Turcotte-Brûlé, avocate, a abordé la RAC sous un angle pratique, en s'appuyant sur sa pratique privée en droit de l'immigration et sur son expérience à la Clinique juridique de l'Université de Montréal (dans la branche immigration et reconnaissance des qualifications professionnelles) où des étudiants en droit accompagnent gratuitement des clients sous supervision d'avocats. Ces deux contextes lui permettent d'illustrer concrètement les obstacles rencontrés par les personnes immigrantes dans leurs démarches de reconnaissance des acquis et d'équivalence.

Elle a expliqué que la majorité des clients de la clinique sont des individus engagés dans un processus migratoire cherchant à obtenir un statut de travailleur, d'étudiant ou la résidence permanente pour lesquels la reconnaissance des acquis s'inscrit directement dans leur parcours. D'autres, déjà résidents permanents, souhaitent plutôt faire reconnaître leurs diplômes ou leur expérience pour accéder à leur profession ou progresser dans leur emploi.

Caroline Turcotte-Brûlé a illustré cette réalité à travers deux cas types : une personne formée en droit à l'étranger, cherchant à comprendre les étapes pour exercer comme avocate au Québec, et une personne formée en comptabilité et finance, déjà résidente permanente, souhaitant valoriser ses qualifications dans l'emploi qu'elle occupait. Dans les deux cas, l'accompagnement visait principalement à informer et à orienter vers les démarches et organismes appropriés pour valoriser ses qualifications professionnelles au Québec.

Dans la continuité de ces exemples, elle a présenté le cas d'un travailleur étranger déjà établi au Québec avec un permis de travail. À la suite d'un changement de poste au sein de son entreprise de construction, son emploi a été associé à un nouveau code de la Classification nationale des professions (CNP), dont certaines fonctions requièrent une affiliation à l'Ordre des ingénieurs du Québec. Cette reclassification a entraîné une intention de refus du ministère quant à l'obtention du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), pourtant nécessaire au renouvellement de son permis de travail. Ce cas met en évidence comment une modification administrative apparemment mineure peut engendrer d'importantes complications migratoires, dans un contexte marqué par un resserrement et une incertitude croissante des exigences administratives. Grâce à un argumentaire juridique, le CAQ a finalement été accordé.

En conclusion, l'intervenante replace ces difficultés dans un cadre systémique plus large en identifiant trois obstacles systémiques qui compliquent ces parcours. Premièrement, la nécessité de maintenir un statut valide tout au long des démarches : si une formation complémentaire est de moins de six mois, aucun permis d'études n'est possible, et sans emploi, aucun permis de travail, ce qui place les candidats dans des situations précaires. Deuxièmement, les incohérences entre l'équivalence de diplôme octroyée et les prérequis des ordres professionnels, notamment en termes de crédits reconnus, créent des obstacles supplémentaires difficiles à anticiper. Troisièmement, les changements fréquents de la réglementation en immigration, combinés à une mauvaise communication entre les paliers fédéral et provincial, génèrent un flou juridique qui rend ces parcours particulièrement difficiles à naviguer sans accompagnement professionnel.

L'intervenante retient deux pistes concrètes pour mieux accompagner ces parcours :

- Développer des relations avec des intervenants auprès des autorités d'immigration, afin de disposer d'une voie d'accès lorsque des décisions semblent injustifiées.
- Recourir à un accompagnement juridique professionnel, notamment face au recours croissant à l'intelligence artificielle dans le traitement des dossiers, qui peut générer des erreurs difficiles à corriger sans intermédiaire humain.

## **6.2 ATF (Action Travail des Femmes) La reconnaissance des diplômes étrangers des femmes immigrantes au Québec en contexte de pénurie de main-d'œuvre : un rendez-vous manqué ?**

La dernière conférence a été assurée par Nina Goualier, agente de recherche à l'ATF, qui a présenté les grands constats de l'étude « La reconnaissance des diplômes étrangers des femmes immigrantes au Québec en contexte de pénurie de main-d'œuvre : un rendez-vous manqué ? », réalisée en 2023. Son exposé s'est articulé en trois temps à travers un portrait chiffré de la situation socioprofessionnelle des femmes immigrantes au Québec, les principaux constats de la recherche, puis un éclairage particulier sur le cas des infirmières recrutées à l'étranger depuis 2022.

Pour camper le contexte, la chercheuse s'appuie sur quelques données clés. Les femmes immigrantes sont en moyenne plus diplômées que les non-immigrantes, 41 % détiennent un baccalauréat et 17 % une maîtrise (recensement 2016) mais demeurent le groupe le plus défavorisé sur le marché du travail. Leur rémunération ne représente que 62 % de celle des hommes non immigrants, elles occupent davantage d'emplois à temps partiel et affichent le taux d'emploi le plus faible. Plus révélateur encore, six femmes immigrantes récentes sur dix occupent un emploi déqualifié. Cette vulnérabilité s'explique aussi par le fait que 34 % sont arrivées comme accompagnatrices d'un requérant principal, et que la reconnaissance des diplômes varie considérablement selon la région du monde où ils ont été obtenus.

Nina Goualier a ensuite présenté la RAC comme un enjeu central, mais largement dysfonctionnel. Selon elle, plusieurs obstacles se cumulent : d'une part, les universités tendent à privilégier la rediplômation au détriment de la reconnaissance des acquis ; d'autre part, les ordres professionnels appliquent leurs propres critères et ne reconnaissent que rarement les diplômes étrangers dans leur intégralité — seulement 34 % des demandes ayant abouti à une reconnaissance complète en 2017. Par ailleurs, le taux de succès des personnes immigrantes dans ces démarches demeure inférieur d'environ 30 % à celui des natifs, tandis que les processus, pouvant s'étendre de 18 à 24 mois, contribuent à décourager un grand nombre de candidates.

Nina Goualier a achevé son intervention en présentant les trois principaux constats de l'étude :

- Le rôle de la RAC est galvaudé par les politiques publiques. Les budgets des programmes restent trop limités pour avoir un impact réel sur la déqualification des femmes immigrantes. De plus, la RAC fonctionne à deux vitesses, elle est facilitée pour les profils jugés prioritaires par le marché du travail — comme la santé, la construction ou les technologies — tandis que les autres profils bénéficient de beaucoup moins d'attention et de ressources.
- Les programmes de relance par la formation constituent des passeports vers la déqualification, en offrant une alternative rapide à une RAC fastidieuse et coûteuse, ils subordonnent les aspirations individuelles aux impératifs du marché, ignorent la ségrégation professionnelle des femmes et renforcent les inégalités entre femmes selon leur statut migratoire.
- La reconnaissance des diplômes étrangers des femmes immigrantes constitue un enjeu de discrimination systémique car les femmes immigrantes sont à la fois le groupe le plus diplômé et le plus déqualifié, se retrouvent souvent à la croisée de plusieurs systèmes d'oppression et sont concentrées dans des métiers peu reconnus et typiquement associés au travail de soin.

Elle atteste de ces constats à partir de l'exemple du programme de recrutement d'infirmières et infirmiers formés à l'étranger lancé en 2022. Malgré leur expérience, ces professionnel·le·s ont été contraint·e·s de se reformer au cégep dans des conditions précaires, tout en occupant des emplois en deçà de leurs compétences. Ce cas met en évidence les effets des dysfonctionnements de la RAC, qui peuvent entraîner des situations de précarité financière, professionnelle et migratoire.

En conclusion, la chercheuse dénonce le fait que la non-reconnaissance des acquis des femmes immigrantes agit comme un puissant mécanisme de déqualification, ancré dans une double discrimination liée au genre et au statut migratoire. Elle critique également l'orientation des politiques publiques récentes qui, plutôt que de corriger les défaillances structurelles de la reconnaissance des acquis, favorisent des formations courtes menant à des emplois sans perspectives d'avancement. Elle rappelle aussi que les recommandations complètes de cette étude sont disponibles dans le cahier de recommandations publié sur le site d'Action travail des femmes.

## 7 Pistes d'action

Une réflexion collective a été proposée autour de la question suivante : « Si demain, vous deviez actionner un levier pour améliorer la reconnaissance des acquis ? » De cette réflexion ont émergé ces pistes d'action :

- Prioriser l'intégration des personnes déjà présentes sur le territoire avant de procéder à de nouveaux recrutements à l'étranger.
- Assurer une meilleure coordination entre les paliers de gouvernement en matière d'immigration.
- S'appuyer sur les pratiques et expertises existantes plutôt que de multiplier les initiatives, certains dispositifs fonctionnent et ont simplement besoin de plus de financement, sans étirer les ressources déjà en place.
- Structurer davantage l'accompagnement des personnes immigrantes dans leurs démarches de reconnaissance des acquis.
- Concevoir la reconnaissance des acquis et des compétences non seulement comme un outil d'intégration économique, mais comme un geste d'accueil et d'ouverture à part entière c'est un changement de paradigme qui influence la façon dont les solutions sont pensées et mises en œuvre.
- Œuvrer pour une plus grande cohérence entre les politiques concernant l'immigration.

## 8 Clôture du colloque

La maîtresse de cérémonie Elvire B. Toffa a clôturé le colloque en remerciant les organisatrices, les participant·e·s ainsi que les partenaires ayant rendu possible cet événement, notamment Action travail des femmes (ATF), la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), l'Observatoire québécois des inégalités (OQI), l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), le ministère de la Condition féminine, le Comité consultatif des femmes (CCF), le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), l'Union étudiante du Québec (UEQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) ainsi que le Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC), entre autres. Dans son mot de clôture, elle a rappelé que la reconnaissance des acquis et des compétences n'est pas qu'une question administrative, mais un enjeu d'équité, d'efficacité économique et de justice sociale. Elle a conclu en soulignant que reconnaître les compétences des femmes immigrantes, c'est reconnaître leur contribution à la société et leur accorder pleinement la place qu'elles méritent. Le colloque Conventions et modèles internationaux en matière de reconnaissance des acquis et des compétences : qu'en est-il du Québec ? a été déclaré clos à 16h30.

